SYNTHESE DES 3 RÉUNIONS DE QUARTIERS

1ère réunion le 30/09/2023 (secteur 2 sud) 13 personnes présentes

(G.Clément, M.Coupé, A.Noharet, Th.Tourre)

2ème réunion le 14/10/2023 (secteur 1 nord) 13 personnes présentes

(G.Clément, S.Messaoudi, Th.Besancenot, M.Coupé, Th.Tourre, M.Ozil, M-Ch et Y.Allègre)

3ème réunion le 28/10/2023 (secteur 3 centre) 14 personnes présentes

(G.Clément, M.Coupé, Th.Tourre, M-Ch et Y.Allègre)

&&&&&&&&&&

Les personnes présentes soulignent le manque d'information sur les tenues des réunions de quartiers :

- Rappel : les infos, il faut aller les chercher. Concernant les réunions de quartiers, elles ont été diffusées sur le Dauphiné, La Tribune, Facebook, Panneau Pocket, les panneaux lumineux et affichées à la mairie !

Les « Monsters show » cet été ont troublé la quiétude et dégradé l'environnement :

- La municipalité avait refusé leur venue.
- Ils se sont installés illégalement sur un terrain privé. Le propriétaire a porté plainte auprès des différentes autorités. Le procès est prévu à Privas le22/03/2024.

La sortie du chemin qui débouche sur la départementale à hauteur du verrier est dangereuse :

- C'est un chemin privé et cela concerne la DDR qui avait demandé une patte d'oie de 20m. A voir entre les propriétaires et la DDR.

Vitesse excessive sur la départementale à hauteur de Bévennes :

- La commune demande auprès de la DDR le classement du lieu dit « Bévennes » dans l'enceinte de Ruoms. Des panneaux « Bévennes, commune de Ruoms » seront posés au nord et au sud en remplacement de ceux actuellement en place et la vitesse passera à 50km/h comme en agglomération. Également, par mesure de sécurité, la DDR modifiera le terreplein central à hauteur du mas de Barry.

- Toujours dans le domaine de la sécurité des piétons, une signalisation lumineuse automatique, à l'intention des automobilistes, sera installée à proximité du passage protégé sur l'avenue de l'Europe Unie.

Des travaux, des tranchées dans le secteur de la mairie :

- Des travaux d'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques sont en cours. Cela permet de supprimer les lignes aériennes, les poteaux et ainsi d'améliorer l'environnement.

Poubelles, une amélioration est constatée suite au doublement de capacité sur certains points de PAV :

- La commune a posé en centre-ville plusieurs poubelles sélectives bien acceptées par la population.
- Malheureusement, certaines incivilités sont constatées aux abords des PAV. Nous rappelons que Ruoms possède une déchèterie gratuite sur son territoire.
- Par mesure de sécurité, repositionnement des PAV à la cave coopérative, après l'achat par la commune d'une parcelle de terrain au SEBA.
- Pour info, les services techniques de la commune assurent un ramassage des ordures ménagères des personnes âgées à mobilité réduite.

Il est constaté que des cyclistes remontent la rue nationale en contre sens :

- Nous allons renforcer la signalétique d'interdiction de chaque côté de la rue nationale.

Demande d'un banc public, pour les anciens, dans l'aire de pique-nique ou proche des jeux de pétanque.

Remarque sur le mode de soufflage pour ramasser les feuilles mortes qui propage des saletés et mauvaises odeurs dans l'air ambiant générant des gênes allergiques et sanitaires :

- En général, le soufflage s'effectue le matin de bonne heure. Ce sont des opérations ponctuelles. Voir à étudier un autre système de ramassage (aspirateur ?).

La sortie du lotissement ADIS chemin de l'Espède est dangereuse car située dans un virage.

Vitesse excessive sur le chemin de l'Espède et notamment des parents déposant leurs enfants à la crèche :

- Nous ne pouvons malheureusement pas faire grand-chose contre ces incivilités. Nous avons pourtant apposé des panneaux de limitation de vitesse à 30km/h et à même sur la chaussée.

Sur la voie verte, il est constaté un non partage de la voie, des vitesses excessives des vélos, des engins « à moteurs » (renforcer la signalétique ?). Un manque d'entretien des abords, des barrières dangereuses surtout celles de la rue Olivier de Serres et également un passage piétons du côté d'Uvica… :

- La voie verte n'est pas de la compétence de la commune, mais de la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. Nous allons faire remonter les doléances auprès des responsables ayant en charge la voie. Pour info, l'entretien de la voie verte s'élève à 200k€/an.

Des terrains privés ne sont pas fauchés, les ruisseaux ne sont pas entretenus :

- Les terrains privés ne sont pas du ressort de la commune tout comme l'entretien des ruisseaux par les propriétaires. Un courrier est régulièrement envoyé aux personnes concernées. Pour les personnes dans l'incapacité d'effectuer ces travaux, il existe des entreprises compétentes… voir pages jaunes !

Une réunion publique avec le SICTOBA avait été programmée et annulée en 2022, pourrait-on en reprogrammer une ?

- La commune en fera la demande au SICTOBA. Une information sera communiquée dès connaissance de la date.

<u>Informations générales :</u>

- Point sur les travaux prévus par le SEBA dans le secteur du Petit bois, du chemin de l'Espède.
- Enrobé sur la départementale depuis l'entrée nord jusqu'à la hauteur des établissement Serre.
- Remplacement des 6 abris bus sur la départementale entre entrée nord et sortie sud.
- Extinction des éclairages publics de 23h00 à 6h00le lendemain. L'éclairage public représente une dépense de 150k€/an.
- Annonce d'une consultation pour une vidéoprotection sur le territoire de la commune.
- Point sur les projets d'aménagement du bourg présentés en réunions publiques dans le cadre de PVD.
- Avancement de la fibre sur la commune. Le sud et une partie du centre du village est doté. Le reste est prévu pour 2025. Patience !
- L'extension de la maison de santé, l'avancement des travaux correspond au planning qui prévoit une mise à disposition pour le mois de mars 2024.
- Points sur les travaux, qui se terminent, de l'école Jean Moulin et le futur projet de médiathèque qui est, à ce jour, bien avancé.

- Annonce du futur projet de Centre Socio-culturel de la CCGA qui jouxtera la médiathèque.
- Devant l'interdiction de l'utilisation de glyphosate, les services techniques ont un accroissement de travail d'entretien des espaces verts. En conséquence, un recrutement d'un agent supplémentaire sera effectif au 01/01/2024.

&&&&&&&

A la fin de chaque réunion, un pot de l'amitié a permis de poursuivre les échanges dans la bonne humeur.

La population présente a souhaité le maintien de ces réunions qui se poursuivront en 2024.